

II- LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Selon l'article L151-41 du Code de l'urbanisme, les plans locaux d'urbanisme peuvent « délimiter des terrains sur lesquels sont institués des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ou aux espaces verts à créer ou à modifier ainsi qu'aux espaces nécessaires aux continuités écologiques. Les terrains concernés sont donc destinés à être acquis par le réservataire, en vue de la réalisation de divers équipements publics.

Pour les propriétaires des terrains classés comme emplacements réservés, en attente de leur acquisition par le réservataire, il est interdit de construire, de reconstruire ou de réaliser sur les constructions existantes tous travaux autres que les travaux confortatifs ou de simple entretien.

Pour le réservataire, l'emplacement réservé induit l'obligation de procéder à l'acquisition du terrain réservé lorsque le propriétaire met en œuvre son « droit de délaissement » (articles L. 123-17 et L. 230-1 et suivants du Code de l'urbanisme). Le réservataire pourra aussi prendre l'initiative d'acquies (accord amiable, préemption ou expropriation).

Les emplacements réservés pour équipements publics sont répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Les emplacements réservés sont représentés sur le **document graphique** du PLU et portent un numéro facilitant leur repérage.

Numéro*	Situation	Objet	Réservataire
1	Avenue de la Libération	Création d'une liaison piétonne. (Surface : 400 m ²)	Métropole Rouen Normandie
2	63 et 65 rue Grieu 4 rue André-Raimbourg dit Bourvil	Création d'un passage piétonnier améliorant l'accès à TEOR (largeur : 3 mètres)	Métropole Rouen Normandie
3	Entre le 28 boulevard Gambetta et le 23 rue des Petites-Eaux-du-Robec, le long du Robec	Prolongement du cheminement piétonnier le long du Robec (largeur : 5 mètres)	Métropole Rouen Normandie
4	26 rue Desseaux	Prolongement de la rue de Bammeville (largeur : 20 mètres)	Métropole Rouen Normandie
5	37 rue d'Elbeuf	Extension du jardin Saint-Sever (surface : 2.250 m ²)	Ville de Rouen
6	Rue Linné	Réalisation d'une continuité viaire entre la rue Varin et la rue Marquis (largeur : 10 mètres)	Métropole Rouen Normandie
7	Entre la rue Manchon-Frères et la rue Saint-Filleul	Création d'une voie nouvelle (largeur : 10 mètres)	Métropole Rouen Normandie
8	Entre la rue du renard et la rue de Mustel	Réalisation d'une voie nouvelle le long de la voie TEOR.	Métropole Rouen Normandie
9	Ile Lacroix	Aménagement d'une promenade sur les berges de Seine (largeur : de 3 à 7 mètres)	Ville de Rouen

Les mots ou expressions *en italique* sont définis dans le glossaire (annexe I du présent règlement écrit).

10	Rue Henri II Plantagenêt	Aménagement d'une liaison entre le parc Grammont et le stade Irène-Hermel (largeur : 10 mètres)	Métropole Rouen Normandie
11	Ilot compris entre la rue Nétien, la rue de Lillebonne et la rue Nansen.	Réalisation du tracé définitif des accès au pont Gustave-Flaubert : pour parties les parcelles KT 36, 37, 38 et 90.	Métropole Rouen Normandie
12	Rue du Faubourg-Martainville	Extension de la Faculté de Médecine-Pharmacie (surface : 1.300 m ²)	Etat
13	Terrains compris entre la rue de Lisbonne, la rue Jean-Ango et la rue de Constantine.	Localisation prévue pour espaces verts et équipements de quartier (sportifs, scolaires, sociaux...) : parcelles KX 48, 50, 272, 273 et 53 pour partie.	Ville de Rouen
14	Terrains situés rue de Lisbonne et rue de Constantine.	Localisation prévue pour équipement scolaire de quartier (extension de l'école Franklin) : parcelles KX 270, 54, 63 pour partie et 64 pour partie.	Ville de Rouen